

TITRE I – ORGANISATION DU CONCOURS

Art. 1 - Prim'Holstein France, Association Nationale des Eleveurs de race Prim'Holstein, dénommée ci-après PHF, **organise un concours en ligne nommé « La Vache de l'Année » du 14 novembre au 02 décembre 2022**. C'est un concours d'animaux reproducteurs de la Race Prim'Holstein qui aura lieu sur le site Internet de Prim'Holstein France (www.primholstein.com). L'objectif est de mettre en valeur les meilleurs animaux de la race et d'élire, grâce aux performances individuelles de chaque animal inscrit, la **Vache de l'Année 2022**.

TITRE II - CONDITIONS D'ADMISSION DES ANIMAUX

Art. 2 - Pourront prendre part au concours les seules femelles de race Prim'Holstein, de parents officiellement reconnus, inscrites au contrôle laitier, sous réserve que leurs propriétaires et leurs exploitants soient adhérents à Prim'Holstein France, au moment de l'inscription et ce jusqu'à la fin du concours.

Art. 3 - Toutes les femelles doivent être au minimum en seconde lactation pour présenter des performances individuelles et être toujours en vie le 1^{er} octobre 2022.

Art. 4 - Il n'y a pas d'inscription maximum de vache par éleveur.

Art. 5 - Une vache titrée « Vache de l'Année », sur une précédente édition, peut concourir.

Art. 6 - Un élevage titré « Meilleur Eleveur », sur une précédente édition, peut concourir pour le prix spécial.

TITRE III - CATEGORIES

Art. 7 – Animaux noirs et rouges concourront dans des catégories différentes en section et championnat.

Ils seront répartis en sections en fonction de leur âge, le 1er jour du concours :

- | | | |
|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| - moins de 3 ans 6 mois | - 5 ans 6 mois à 6 ans | - 8 ans à 8 ans 6 mois |
| - 3 ans 6 mois à 4 ans | - 6 ans à 6 ans 6 mois | - 8 ans 6 mois à 9 ans |
| - 4 ans à 4 ans 6 mois | - 6 ans 6 mois à 7 ans | - 9 ans 6 mois à 10 ans |
| - 4 ans 6 mois à 5 ans | - 7 ans à 7 ans 6 mois | - 10 ans à 11 ans |
| - 5 ans à 5 ans 6 mois | - 7 ans 6 mois à 8 ans | - + de 11 ans |

A défaut d'effectifs suffisants pour une catégorie en section, les animaux seront répartis directement en championnats.

Art. 8 - PHF se réserve le droit de regrouper certaines sections ou championnats insuffisamment représentés, ou de diviser les sections trop chargées en sous-sections, en fonction de l'âge des animaux. En cas de dédoublement des sections, les prix attribués dans chaque sous-section ont la même valeur.

TITRE IV - METHODE DE CLASSEMENT - PRIX

Art. 9 - Le classement se fera sur les performances individuelles (lactations terminées qualifiées et en cours) de l'animal en production (lait, taux et matières), en morphologie (pointage avec note globale et notes de détail), en fonctionnels (taux cellulaire moyen et intervalle vêlage/2 ans) et en efficacité économique (MP, MU et Lait par jour de vie). Les informations retenues seront les informations officielles présentes dans le SIG au lundi 26 octobre 2022.

Art. 10 - Un palmarès sera publié avec les 10 meilleurs animaux rangés par ordre de prix décroissant. Chaque éleveur recevra un courrier avec le classement de ses animaux dans la section.

Art. 11 - Selon le palmarès, seuls les 2 premiers animaux de chaque étape seront appelés à continuer le concours. Lorsqu'une Vache de l'Année figure parmi les animaux appelés, l'animal derrière elle au palmarès sera également appelé.

Art. 12 - Indépendamment des prix attribués dans chaque section, il sera décerné des prix de championnat.

Prix de Championnat Jeunesse : Il sera attribué à la meilleure femelle choisie parmi celles ayant remporté un premier prix ou un deuxième prix dans une section de moins de 5 ans. Un prix de Championnat Réserve Jeunesse sera également désigné.

Prix de Championnat Maturité : Il sera attribué à la meilleure femelle choisie parmi celles ayant remporté un premier prix ou un deuxième prix dans une section de 5 ans à moins de 8 ans. Un prix de Championnat Réserve Maturité sera également désigné.

Prix de Championnat Longévité : Il sera attribué à la meilleure vache choisie parmi celles ayant remporté un premier prix ou un deuxième prix dans une section de plus de 8 ans. Un prix de Championnat Réserve Longévité sera également désigné.

Art. 13 - Prix Spéciaux

Des prix spéciaux pourront venir animer le concours et récompenser les participants. PHF se réserve le droit d'ajouter un nouveau prix ou d'en retirer à tout moment du concours.

Prix du meilleur éleveur : Il récompensera l'élevage ayant le mieux figuré dans les classements des sections et si nécessaire des championnats. Pour participer à ce challenge, l'élevage devra concourir avec au moins 5 animaux. Les 5 meilleurs classements en section seront retenus.

Un élevage sacré « Meilleur Eleveur » lors d'une précédente édition pourra participer au prix spécial. Son lot retenu pour le palmarès devra être composé de 2 animaux (sur les 5 nécessaires) n'ayant jamais permis l'obtention de ce prix ou une étoile sur une précédente édition. Victorieux, une place d'honneur lui sera attribuée, ainsi qu'une étoile à son palmarès.

Prix de famille : Il récompensera la famille de vaches ayant le mieux figuré dans les classements. La famille de vaches devra être composée d'au moins 3 animaux en compétition, sur au maximum 4 générations. Elle pourra être partagée entre plusieurs élevages. A défaut d'un seul, les propriétaires des 3 meilleurs animaux de la même famille seront récompensés.

L'attribution des points se fera suivant le tableau ci-après :

Classement en section ou sous-section	1 ^{ère} prix	2 ^{ème} prix	3 ^{ème} à 8 ^{ème} prix	9 ^{ème} prix	10 ^{ème} prix	11 ^{ème} prix et plus
Nombre de points	20	18	16 à 6 (2pts par rang)	4	2	0

Le total des points obtenus par les animaux permettra d'établir un classement. En cas d'égalité, seront pris les critères dans l'ordre suivant : le nombre de premières places le plus élevé, puis le rang moyen de lactations le plus élevé, puis la moyenne de production la plus élevée. Le nombre de points est attribué à l'élevage où est hébergé l'animal.

Prix de Suprême Vache de l'Année : Il récompensera l'animal avec au moins 3 étoiles à son palmarès sur le concours de la Vache de l'Année, soit 1 titre de Vache de l'Année, puis 3 éditions en première place de la Finale.

Prix de Suprême Eleveur : Il récompensera l'élevage avec un multiple de 3 étoiles à son palmarès sur le concours de la Vache de l'Année, soit 1 titre de Meilleur Eleveur, puis toutes les 3 éditions en première place du prix spécial Meilleur Eleveur.

TITRE V - JURY

Art. 14 – Toutes les étapes du concours (sections, championnats, vache de l'année) seront jugées par les votes des internautes et par une commission d'experts composée par PHF. Les décisions seront sans appel.

Toute personne ayant Internet pour son usage personnel ou professionnel pourra voter. Il supportera tous les

frais éventuels de connexion à Internet. Les internautes pourront voter 1 fois par étape (section, championnat, vache de l'année) selon les périodes définies par le calendrier du concours (article 18). Ils devront pour cela se créer un compte, ou s'authentifier sur le site Internet avec leur identifiant.

Des contrôles seront mis en place et PHF exclura tout vote qu'il jugera illicite.

TITRE VI - DECLARATION D'ENGAGEMENT AU CONCOURS

Art. 15 - Les éleveurs désirant participer au Concours **La Vache de l'Année 2022** devront inscrire directement leurs animaux sur le site de PHF pendant la période précisée dans le calendrier du concours (article 18).

En plus de leurs vaches titulaires, la possibilité est laissée aux éleveurs d'inscrire des vaches suppléantes, en nombre limité, en prévision d'un potentiel remplacement de dernière minute. La logique suivante est appliquée :

- 1 ou 2 vaches inscrites, donne droit à 1 suppléante ;
- 3 ou 4 vaches inscrites, donne droit à 2 suppléantes ;
- 5 vaches ou plus inscrites, donne droit à 3 suppléantes.

Seules les vaches suppléantes désignées à l'inscription pourront remplacer des vaches titulaires.

Pour être recevable, la déclaration d'engagement devra être accompagnée du montant des droits d'inscription : ce droit d'inscription est fixé à 6 euros TTC par animal titulaire, et est acquis de plein droit à Prim'Holstein France. Aucun remboursement ne sera effectué.

Les animaux en copropriété devront être déclarés avec la mention de tous les copropriétaires. De même, si un animal n'est pas né chez le propriétaire actuel, l'éleveur propriétaire s'engage à préciser le nom du naisseur lors de l'inscription de l'animal sur le site de PHF.

Les animaux seront exposés sur le site de PHF le 14 novembre 2022 seulement si PHF est en possession du règlement des droits d'inscription avant le vendredi 21 octobre 2022.

Toute déclaration d'engagement incomplète, sans versement du droit
d'inscription ou parvenue après la date limite sera refusée.
Aucun délai ne sera accordé.

L'inscription à ce concours entraîne automatiquement l'acceptation de tous les articles de ce règlement et de toutes les décisions que PHF pourrait prendre, quelles qu'elles soient.

Titre VII – RECOMPENSES

Art. 16 - Des entreprises partenaires de la manifestation pourront sponsoriser sections, championnats et prix spéciaux.

Les 3 premiers animaux de chaque section, la championne et la réserve de chaque championnat, la championne et la réserve de la Vache de l'Année pourront recevoir une récompense.

Toutefois, chaque vache primée recevra uniquement la récompense égale à son plus haut classement au palmarès. Le cumul des récompenses pour un même animal est impossible.

Titre VIII – ANNULATION

Art. 17 - PHF pourra arrêter à tout moment le déroulement du concours pour toute raison intérieure ou extérieure au fonctionnement de l'association. Aucun dédommagement ou indemnité ne sera versé à qui que ce soit.

TITRE IX - ORDRE DES OPERATIONS

Art. 18 - Calendrier du Concours La Vache de l'Année 2022

périodes	Etapes du concours	Période de votes
12 septembre au 21 octobre	Inscription des animaux par les éleveurs sur le site	
25 octobre au 10 novembre	Traitement des dossiers par PHF	
14 novembre	Affichage des sections sur le site de PHF	
14 novembre au 22 novembre	Jugement des sections	Vote des internautes + vote du jury
22 novembre	Classement des sections diffusé sur le site de PHF	
23 novembre au 28 novembre	Jugement des Championnats	Vote des internautes + vote du jury
28 novembre	Désignation des Championnes sur le site de PHF	
28 novembre au 01 décembre	Jugement de la « VACHE DE L'ANNEE 2022 »	Vote des internautes+ vote du jury
29 novembre (selon palmarès)	Désignation du meilleur éleveur	
02 décembre	Désignation de la « VACHE DE L'ANNEE 2022 » sur le site de PHF	